

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**SEANCE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :**

**INSTITUTIONS**

**Sous-domaine :**

**Elections**

OBJET :

**Désignation des  
délégués  
du Conseil  
Municipal et de  
leurs suppléants en  
vue de l'élection  
des Sénateurs**

**N° 37/2026**

L'an deux mille vingt-six, et le 05 Juin à 11 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 29 Mai 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Emma MONDON.

Absents excusés : François DUVERT, Anne SAURY.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

**VU** le décret n° 2026-301 du 21 Avril 2026 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du Code Electoral relatives à l'élection des sénateurs, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses délégués et de leurs suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial.

Après dépouillement, les résultats ont été constatés dans le procès-verbal établi à cet effet et joint en annexe,

Ont été élus en qualités de délégués :

Alain MARTY,  
Véronique MARCAILLOU,  
Raymond BENOIT.

Ont été élus en qualités de suppléants :

Joëlle LEVEJAC,  
Emmanuel COULONVAL,  
Véronique BROUSSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Vu** le code électoral,
- **Vu** le procès-verbal des opérations électorales établi ce jour,
- **Prend acte** des résultats de l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs,
- **Constata** l'élection des personnes ci-dessus désignées,
- **Autorise** le Maire à transmettre à la préfecture le procès-verbal des opérations électorales ainsi que les documents réglementaires afférents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Alain MARTY

